

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Présents : Mmes et M. GROS – BLANC – FELIU - CHAGUE - BALSSA- CARAYOL - FONVIEILLE –COUGNENC- LUGAN – MOLINIER – BENAZECH – CARAYON – BOYO – HOMS - BERTRAND - GARIBAL B - RODIERE - GARIBAL V.

Excusés : M. Ali METAHRI.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRÉSOR PUBLIC DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Les résultats présentés avec le report de l'exercice précédent sont les suivants :

Pour la Commune

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT/SOLDE
Fonctionnement	975 288.49	1 228 485.02	253 196.53
Investissement	489 829.51	393 805.99	- 96 023.52

Pour le Lotissement

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT/SOLDE
Fonctionnement	72 432.04	0	- 72 432.04
Investissement	10 534.50	84 405.99	73 871.49

Pour l'Assainissement

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT/SOLDE
Fonctionnement	27 866.16	45 168.20	17 302.04
Investissement	34 144.48	29 555.57	- 4 588.91

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité vote les comptes de gestions et les comptes administratifs présentés par M. le Maire.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réaliser les affectations de résultats suivants :

Sur le budget de la Commune : (déficit d'investissement de 96 023.52 et un excédent de fonctionnement de 253 196.53)

Au 1068 section d'investissement affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement soit : 96 023.52

Au 002 section de fonctionnement affectation du reste de l'excédent de fonctionnement soit: 157 173

Au 001 report du déficit d'investissement : 96 023.52

Sur le budget du Lotissement

Report du déficit de fonctionnement soit 002 : 72 432.04

Sur le budget de l'Assainissement : (déficit d'investissement de 4 588.91 € et un excédent de fonctionnement de 17 302.04)

Au 1068 section d'investissement affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement soit : 4 588.91

Au 002 section de fonctionnement affectation du reste de l'excédent de fonctionnement soit : 12 713.13

Au 001 : 4 588.91

VOTE DES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir les mêmes taux que l'an passé pour une recette fiscale de 371 428 €.

Taxe d'habitation : 6.64 %

Taxe foncier non bâti : 91.90 %

Taxe sur le foncier bâti : 11.32 %

Taxe professionnelle : 10.01 %

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal à l'unanimité suit la proposition de la Commission sports et associations sportives et vote les subventions suivantes :

<i>SUBVENTIONS</i>	2009
Association des prisonniers de Guerre	75
Syndicat de défense du Label Rouge	305
Comité permanent des Fêtes	500
Tennis Club Lautrécois	500
Société de Pétanque Lautrec	75
ADMR	1 000
Maison des jeunes Lautrec	800
Fusil Lautrécois	0
Ecole Rugby Lautrécois	150
Rugby Lautrécois	150
Olympique Lautrécois Football	1 200
Amis du Musée de Lautrec GERALH	305
Coopérative scolaire Primaire	
Association Sportive du Collège	165
Lautrec Auto Sport	100
Croix Rouge Française	305
Si and Si	1 500
Collège Voyages	460
Société de chasse	150
Les Musicales de Lautrec	1 800
Concert Les Musicales	150

La Gaule du Bagas	100
Amicale Laïque judo	200
Club des aînés	150
TOTAL SUBVENTIONS	10140€
Tourisme et Accueil Lautrécois	17 500

A cela s'ajoute les subventions suivantes :

CLIC : 300 € - foot Loisir 300 € pour 13 juillet – Prévention routière 300 €.

DERMINATION DES TRAVAUX ET DES ACHATS A REALISER EN 2009

1)- Travaux salle Polyvalente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1)- décide d'inscrire les travaux de réparation du complexe sportif, et notamment la salle polyvalente et le terrain de sport, pour un budget global de 38 110 € (compris 10 % d'imprévu en plus)

Article 2)- demande à Monsieur le Maire de solliciter le Conseil Général au titre du Fond de Développement Territorial pour pouvoir financer ces réparations. La subvention sollicitée sera de 45 % du coût HT des travaux soit 17 150 €.

2)- Travaux divers

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget les travaux suivants :

- Réparation des cloches de la Collégiale St Rémy pour 901 € TTC ;
- Mise en place d'une barrière de sécurité au dessus du parking de la gendarmerie pour un budget de 7 750 € TTC ;
- Parement du mur de la rue du Barry pour 1 440 € TTC

Soit un total de 10 091 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une extension de réseaux destinée à viabiliser une parcelle au lieu dit « Le Batut ». Le coût total de cette extension est de 10 510.14 €.

La Commune n'a à sa charge que 3 587.63 €, le reste étant financé par le SDET. Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BLANC. Ce dernier explique au Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle desservie sont d'accord pour prendre à leur charge 50 % des 3 587.63 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le cofinancement de cette extension.

3)- Achats divers

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat d'outillage pour les services techniques et de consommables (cordon lumineux et guirlande en lede) pour les illuminations de Noël

Concernant l'outillage, il s'agit plus précisément de l'achat d'un poste à souder et d'une perceuse à colonne. Le coût total de cet outillage est de 1035 € TTC.

Concernant les illuminations, Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour qu'il se prononce sur une enveloppe globale destinée à la réalisation de cet achat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1)- demande à Monsieur le Maire de bien vouloir acheter ces outillages pour un montant de 1035 €. Ces machines seront payées sur la section d'investissement opération achat de matériel divers.

Article 2)- décide de voter une enveloppe globale de 1000 € pour l'achat des illuminations. Ces dernières seront aussi payées sur la section investissement sur l'opération achat de matériel divers.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Le Conseil Municipal à l'unanimité arrête les dépenses et les recettes des budgets du lotissement de la Commune et de l'assainissement comme suit :

Lotissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	76 432.04	73 871.49	150 303.53
RECETTES	76 432.04	73 871.49	150 303.53

Assainissement:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	45 413.13	36 902.04	82 315.17
RECETTES	45 413.13	36 902.04	82 315.17

Commune:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 258 498.00	893.861.83	2 152 359.83
RECETTES	1 258 498.00	893861.83	2 152 359.83

APPROBATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DU VILLAGE.

Le Conseil Municipal par 17 voix pour et une abstention autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'agence Urbane pour la réalisation d'une étude sur l'aménagement Urbain et paysager du village de Lautrec. Le montant de l'étude s'élève à 14 802.29 € TTC.

RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU CAE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter un nouveau CAE pour venir renforcer l'équipe de services techniques. Il sera recruté pour une durée de 8 mois renouvelable conformément à la réglementation. La durée hebdomadaire de travail sera de 35h00.

FIXATION D'UN NOUVEAU PRIX DE VENTE POUR LES CAVEAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les prix des caveaux de la façon suivante :

- pour un caveau simple (deux places) :600 € HT pour les deux places, plus 100 € HT pour le couvercle, soit un total de 700 € HT ;
- pour un caveau double (quatre places) : 1200 € HT pour les quatre places plus 100 € HT pour le couvercle, soit un total de 1300 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

1)- recrutement d'un cabinet pour un audit sur les dépenses de la Commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recruter « Cocagne Conseil » qui est un cabinet d'audit pour la réalisation d'une expertise sur les dépenses de fonctionnement de la Commune.

2)- modification du loyer du 3^{ème} appartement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de baisser le loyer de l'appartement n° 3 situé rue du Mercadial et de le passer à 480 € au lieu de 550 €.